

Entreprises sociales

MESURE DE L'IMPACT : LES ENJEUX DU DÉBAT

Fin 2011, la Commission européenne a présenté la Social Business Initiative⁽¹⁾ en faveur de l'entrepreneuriat social. Un an après, l'entreprise sociale est définie par ses « effets sociaux mesurables et positifs », traduisant plus un objectif d'inclusion sociale que de promotion d'un système collectif de gouvernance. Les enjeux sont fondamentaux.

Le Parlement européen (PE) a délégué à la Commission le soin de « développer une méthode pour mesurer les gains socio-économiques des entreprises sociales » et « leur impact sur la communauté », notamment pour guider les fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat social européens et le programme pour le Changement social et l'innovation⁽²⁾. Un dispositif de labellisation des entreprises sociales est envisagé pour dans quatre ans. La Commission veut faire aboutir le chantier fin 2013. Il est stratégique. Pour aider le commissaire Michel Barnier et ses collègues, il faut mettre son grain de sel « démocratique ».

Quelle évaluation ?

La mesure de l'utilité sociale est indispensable pour promouvoir ces entreprises, surtout dans un contexte de raréfaction des ressources. Pour autant, le meilleur comme le pire peuvent advenir. En effet, les systèmes d'évaluation ne sont jamais neutres. Ils sont traversés par des rapports de pouvoirs. Une variété de méthodes éprouvées répondent à une variété d'objectifs : mesurer l'utilité sociale d'une organisation, d'une politique ; créer des indicateurs de gestion ; comparer ; réfléchir sur le bien-être ; conduire le change-

ment ; et, désormais... mesurer pour investir.

L'autonomie d'entreprises hybrides comme les entreprises sociales dépend de leur capacité à maintenir un système d'information non dicté par les financeurs. Par ailleurs, on ne peut pas tout mesurer, par exemple : la régulation invisible des mutuelles sur l'accessibilité et les tarifs de la protection sociale ; les effets à long terme ; et à qui attribuer le mérite du passage d'un état A à un état B ?

Un groupe d'experts, mis en place par la Commission pour réfléchir notamment à un cadre commun, semble vouloir éviter une démarche « top-down ». Il n'y a en effet pas de méthode magique et un jeu des parties prenantes s'opère. Se profile en particulier un marché de la mesure, avec des évaluateurs, des certificateurs, des labellisateurs, des bases de données pour le reporting auprès des investisseurs (les fonds américains ont déjà des outils). Ces dis-

positifs coûtent cher et se feront concurrence. Ils peuvent pénaliser les petits opérateurs et empêcher de « sortir des cadres », ce qui n'est guère favorable à l'innovation, pourtant cruciale pour l'Europe.

Un cadre d'action pour vingt ans

Les indicateurs vont définir le secteur lui-même, qui sera dans vingt ans ce qu'ils en auront fait. Or l'économie sociale en Europe est traversée par deux forces contradictoires. L'une tend à sa transformation en marché (de la protection sociale, de l'insertion, des services à la personne...) et à sa monétarisation (mesure des impacts sociaux pour les investisseurs sociaux, valorisation des actifs sociaux, création de rating et de bourses sociales...). L'autre tend à (re)valoriser le pouvoir des citoyens, que la crise libère sous des formes renouvelées : reprise d'entreprises par les salariés sous forme de coopératives, innovations citoyennes

alternatives ou de contrôle (y compris dans le domaine de la finance), mouvement des « biens communs » (eau, numérique...).

À qui, à quoi va servir cette mesure de l'impact ? Selon les méthodes, elle sera au service du débat avec le politique, dans les territoires, sur l'utilité sociale et les indicateurs de développement, ou jouera plutôt en faveur de la monétarisation sur un marché des impacts. Le jeu est ouvert. Il dessinera le futur d'une partie significative de l'Europe sociale.

Confrontations Europe, qui a tenu sa première réunion⁽³⁾ sur le sujet début décembre, prône « l'évaluation de l'évaluation », avec les acteurs, la Commission, le PE et le Comité économique et social européen (CESE), pour favoriser la créativité, y compris des petits opérateurs, et guider l'action politique et non la soumettre à un pilotage automatique par des indicateurs financiers de court terme. 

Nicole Alix

Administratrice déléguée,
Confrontations Europe

SIX THÈMES DE RÉFLEXION

Confrontations Europe propose six thèmes de réflexion pour 2013 :

- mesure de l'utilité sociale dans les territoires et dialogue citoyen ;
- mesure de l'impact de l'ESS sur la société et le bien-être ;
- méthodes de mesure de l'immatériel et rating des organisations sociales ;
- commerce équitable et micro finance : tirer parti des expériences ;
- mesure de l'impact social et RSE ;
- exemples de projets interrégionaux employant plusieurs méthodes.

Pour toute information, contactez Nicole Alix : nalix@confrontations.org

1) Social Business Initiative, 25/10/2011, annoncée dans le Single Market Act d'avril 2011. « Une entreprise sociale, acteur de l'économie sociale, est une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires. »

2) SMA II, octobre 2012

3) Retrouvez toutes les informations concernant cette réunion du 5 décembre 2012 sur notre site : www.confrontations.org/fr/domaines-detudes/economie-sociale-et-solidaire-cohesion-et-territoires/reunions-du-groupe